



Compte Rendu de la séance Officielle du Comité Syndical du SISTO du Mercredi 27 Septembre 2017 à 20 H 30

L'An Deux Mil Dix-Sept, le Vingt Sept Septembre à Vingt Heures Trente.

Les membres du Comité Syndical Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures se sont réunis à la salle du Club de l'Amitié, Groupe Milon, 4 rue de la Roirie à SEGRE sur la convocation individuelle qui leurs a été adressée le 21 Septembre 2017 par Monsieur BELLIER André et sous sa présidence.

COMMUNES	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS
Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou								
CHAMBELLAY	Emmanuel de GÉLIS			X	Jacky HAYER			X
CHENILLE- CHAMPTEUSSE	Guy CHESNEAU		X		Dominique LANGLAIS			X
	Cyril COSTE		X		Jean Luc WALLET			X
ERDRE EN ANJOU	Guy DUBRAY		X		Patrice BERTHELOT	X		
	Françoise PASSELANDE			X	Karine MARCHAND	X		
	Tony AUGEREAU	X			Arnaud MOUSSEAU	X		
GREZ NEUVILLE	Jean Pierre FERRÉ	X						
	Frédérique LEHON	X			Francine RICHARD	X		
	Stéphane PERNET			X				
LA JAILLE YVON	Jean Jacques JUTEAU	X			Jean Pierre VAUTHIER	X		
LE LION D'ANGERS	Didier FUSELIEZ	X			Michel GUILLOIS			X
	Marc PAULOIN		X		Nooruddine MUHAMMAD	X		
	Daniel CHALET	X			Isabelle PRAT		X	
MONTREUIL SUR MAINE	Thierry DAILLER	X			Xavier MASSERON			X
SCEAUX D'ANJOU	Dominique HAURILLON	X			Loïc LOCHIN	X		
THORIGNE D'ANJOU	Patrick GUILLAUMET			X	Marcel PARE	X		

Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

ANGRIE	Nathalie CHEVILLARD		X		Jean Alain CHEVILLARD	X		
CHAZE SUR ARGOS	Yannick DELAROCHE	X			Marie Thérèse DEROUET	X		
FREIGNE	Alain RAYMOND		X		Dominique GASDON			X
	Patricia SOUPAULT		X					
LOIRE	Joseph GAUTIER	X			Albin DE MACEDO	X		
AVIRE	Christian BOULMANT- NOMBALLAIS	X			Bernard DENOUS	X		
BOURG D'IRE	Hubert BOULTOUREAU	X			Emmanuel JOLIVEL		X	
CHAPELLE/LOUDON	Germain PASSELANDE	X			Ludovic FLOSTE			X
CHATELAIS	Guy BAUDOIN			X	Alain VITRE			X
FERRIERE DE FLEE	André GEORGET	X			Philippe LEMALE		X	
HOTELLERIE DE FLEE	Frédéric CHERBONNIER		X		Marie-Bernadette GROSBOIS		X	
LOUVAINES	Dominique PELLUAU	X			Michel COUTINEAU		X	
MARANS	Serge SEJOURNE	X			Loïc BESNIER		X	
MONTGUILLON	Marcel GARNIER	X			Patrick BIANG NZIE	X		
NOYANT LA GRAVOYERE	Daniel BROSSIER	X			Bernadette MARTIN		X	
	Geneviève BURET			X				
NYOISEAU	Gabriel OREILLARD	X			Francis SEREX			X
	Anne Cécile THOMAS		X					

STE GEMMES D'ANDIGNE	Thérèse MARSAIS	X			Henri COUE	X		
	Céline PAUMIER		X					
ST MARTIN DU BOIS	André BELLIER	X			Loïc MARSOLLIER	X		
ST SAUVEUR DE FLEE	Guillaume COTTIER	X			Yolande BLANCHARD			X
SEGRE	Marc JUBLIN			X	Joseph GALON	X		
	Philippe MORICEAU		X		Françoise DENIS-POIZOT	X		

Mme PRAT a donné pouvoir à M. CHALET, M. PAULOUIN a donné pouvoir à M. FUSELIEZ.

Monsieur Marcel GARNIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 21 et 28 juin 2017

VOTE à l'unanimité

Bilan des extensions de consignes de tri

Depuis la mise en place des extensions de consignes de tri en septembre 2016 on constate :

- Augmentation de 14% des quantités de DEM collectés + 160 T
- Diminution de 6% des quantités d'OM collectés -230 T

Les différences de coûts avant et après le passage aux extensions des consignes de tri sont précisées ci-après : (entre septembre 2015 – août 2016 et septembre 2016 –août 2017)

Dépenses supplémentaires : 105 776.13 €

Recettes supplémentaires : 124 101.16 €

TOTAL = 18 325.00 €

M BELLIER précise que 3,2 kg/hab/an de plastiques ont été collectés en plus sur une année.

Mme BADIER Clarisse ajoute que l'on retrouve la présence de nouveau refus d'objets en plastique (ex : tuyau d'arrosage et jouets), ce qui augmente les coûts. Le coût de reprise des plastiques est bas car certaines résines plastiques n'ont pas encore de filières pérennes et les matériaux (résines : PolyPropylène, PolyEtylène, PolyStyrène) vont en Allemagne ou en Espagne.

M. GALON demande si les soutiens sur le plastique continueront d'être versés les années suivantes.

M. BELLIER répond que les soutiens sont versés par les Eco organismes qui perçoivent les écotaxes et qui les redistribuent aux collectivités qui exercent la compétence.

Mme DENIS POIZOT demande à quelle date le reversement à SUEZ cesse-t-il ?

M. BELLIER répond qu'ils s'arrêteront en même temps que le marché.

Prolongation Marchés « déchèteries » et « collecte / tri / traitement »

M. BELLIER rappelle qu'une demande d'autorisation de prolongation a été faite auprès de la préfecture le 14 juin 2017 pour les marchés de Collecte/ Tri / Traitement et pour le marché d'exploitation des déchèteries. Les arguments avancés dans ce courrier étaient les suivants :

- Projet de création d'un centre de tri public de déchets recyclables dont l'ouverture est prévu pour le 1er semestre 2020.
- Réorganisation territoriale suite au transfert de la compétence déchets aux communautés de communes.

Les échéances des marchés sont les suivantes :

1. Collecte/tri/traitement – Fin au 31/12/2018 – Demande de prolongation jusqu'au 31/12/2019
2. Déchèterie – Fin au 31/12/2017 – Demande prolongation jusqu'au 30/06/2018

Pour le 1er marché la Préfecture n'est pas défavorable à la prolongation d'une année supplémentaire du marché Collecte/tri/Traitement. La commission d'appel d'offre sera réunie à la fin de la réunion de bureau pour valider cette prolongation.

Pour le 2nd marché la Préfecture est défavorable à la demande de prolongation de 6 mois. Un nouveau marché devra être lancé rapidement. Le CCTP reprend les modalités votées en comité syndical le 28/06/2017.

M. le Président demande le vote de la prolongation du marché Collecte/Tri/Traitement d'une année, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

VOTE à l'unanimité

Centre de tri public – ALM SIVERT SEDNO

M. Le Président rappelle que lors de la réunion du 7 décembre 2016, le comité syndical du SISTO avait approuvé par délibération la constitution du groupement de commande pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables secs ménagers ainsi que les statuts de la Société Publique Locale. Un représentant du SISTO au Conseil d'Administration de la SPL avait également été désigné.

Constitution du groupement de commande

A ce jour, il est nécessaire de redélibérer sur ces différents points afin de mettre à jour le nom des entités adhérentes au projet (Communauté de communes de la Région de Pouancé Combrée devenue Anjou Bleu Communauté).

M. Le Président explique qu'en approuvant le groupement de commande, ces Membres approuvent le principe de la réalisation du centre de tri et sont, ce faisant, solidairement engagés dans la réalisation de l'opération de construction et d'exploitation du centre de tri des déchets recyclables secs ménagers pendant une période de 20 ans.

M. Le Président avise que le marché d'AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) a été lancé par Angers Loire Métropole. Les auditions de 3 candidats ont eu lieu le 29 août 2017. Le bureau d'études SETEC Environnement a été retenu au regard des capacités techniques qu'il a présenté.

M. le Président demande de voter pour la constitution d'un groupement de commandes.

Par 40 voix POUR / 1 ABSTENTION.

Statuts de la Société Publique Locale (SPL)

M. le Président rappelle que la SPL a pour objet d'assurer la maîtrise d'ouvrage permettant le financement, la conception, la construction puis l'exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables secs ménagers et demande de voter pour l'approbation de statuts de cette SPL

Par 40 voix POUR / 1 ABSTENTION.

Représentant du SISTO au Conseil d'Administration de la SPL

Il est demandé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à cette instance.

M. BELLIER se propose pour être le titulaire.

M. CHALET se propose pour être le suppléant.

M. le Président demande de voter pour la désignation de ses deux représentants.

VOTE à l'unanimité

Contrat éco-organisme CITEO – Barème F

M. BELLIER rappelle que le contrat pour l'Action et la Performance (Barème E) contractualisé avec Eco-Emballages arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Un nouveau barème (Barème F) a été mis en place pour la période de 2018-2022.

Pour le nouvel agrément des éco-organismes de la filière «emballages» plusieurs éco-organismes ont obtenu l'agrément :

- Eco-Emballages / CITEO
- Adelphe
- Léko

Ces 3 organismes proposent tous les mêmes conditions : Barème F (2018-2022)

Les modalités de calcul de soutien du barème F seront présentées :

- Soutien à la collecte sélective et au tri (Scs) : € à la tonne en augmentation mais les plafonds de tonnages sont revus à la baisse
- Soutien à la performance de recyclage :
 - Majoration du Scs
 - Coefficient de majoration en fonction des niveaux de performance
 - Augmentation des niveaux de performance par rapport au Barème E
 - Réduction du plafond de la majoration de 70% à 50%
- Soutien à la valorisation énergétique des emballages dans les refus issus de centre de tri :
 - 75 €/T
 - Tonnages des refus évalués en fonction d'un taux de refus de tri national
 - Plafonnement des tonnes éligibles
- Soutien à la communication :
 - Pas corrélé à la performance
 - 0,15 €/habitant
 - Au moins une action de communication par année
- Soutien à l'ambassadeur du tri :
 - 4000€ par ambassadeur du tri
 - Plafonné à un ambassadeur pour 12000 hab
 - Au moins 20% ETP sur des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets d'emballages ménagers

- Soutien à la connaissance des coûts :

- Conditionné par la transmission des coûts de l'année en cours
- Majoration de 2% du tarif unitaire du Scs

Au démarrage, possibilité que le barème F soit moins avantageux que le barème E :

- Si c'est le cas, un contrat d'objectif sera déclenché pour obtenir le delta
- 3 objectifs à atteindre:
 - Maintien de performance de collecte
 - Optimisation des coûts par rapport à l'efficacité du dispositif (Objectifs de moyens: proposition d'un plan d'actions)
 - Mise en place des extensions de consignes de tri

La durée du contrat est de 5 ans. Il y a la possibilité de résilier le contrat tous les ans au profit d'un autre éco-organisme (même barème utilisé).

M. CHEVILLARD demande pourquoi nous devons changer d'organisme.

M. BELLIER rappelle que ses organismes reçoivent un agrément de la part de l'Etat en général de 5 ans afin de suivre les évolutions.

Il est proposé au comité syndical d'approuver ce nouveau contrat proposé par CITEO (anciennement Eco-Emballages nouvellement fusionné avec Ecofolio).

VOTE à l'unanimité

Informations diverses

Monsieur le président énonce les sujets suivants :

A – Admissions en non-valeur

Des demandes d'admission en non-valeur ont été envoyées par les communautés de communes :

- Commune de Segré en Anjou Bleu pour le compte de la Communauté de communes de Segré :
 - **6 879.15€** (de 2013 à 2016)
 - **2 375.86 €** (de 2013 à 2016)
- Anjou Bleu Communauté :
 - Pour le compte de la communauté de communes de Candé : **913.52 €** (de 2013 à 2016)
 - **198.82 €** (de 2017)

B - Avancement Maitrise d'œuvre travaux en déchèterie :

Présentation du marché de maitrise d'œuvre pour la réalisation de travaux en déchèterie :



C - Valorisation des gravats

En 2018 sur les déchèteries de Sainte Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers, il est prévu de modifier le tri des gravats afin d'en favoriser la valorisation. La mise en place de plateforme de tri des gravats permettra de trier ces derniers selon trois flux distincts (pierre – béton, terres et ardoises, et autres gravats).

Présentation du comparatif des coûts de fonctionnement et de traitement entre cette solution et la situation actuelle :

	Aujourd'hui	Projet de plateforme de tri des gravats au sol			
	3 déchèteries	Sainte Gemmes d'Andigné et Le Lion d'Angers			Chazé sur Argos
	Enfouissement	Enfouissement	Valorisation		Enfouissement
Flux	TOUS GRAVATS	AUTRES GRAVATS	PIERRES - BÉTON	ARDOISE - TERRE	TOUS GRAVATS
Tonnages	2064 T	671 T (38%)	583 T (33%)	494 T (28%)	298 T
Charg - Trans.	5,19 €/T	9 €/T à négocier	9 €/T	9 €/T	5,19 €/T
Trait.	7,65 €/T	7,65 €/T	3 €/T	4 €/T	7,65 €/T
Total €/T	12,84 €	16,65 €	12,00€	13,00€	12,84 €
Coût fonct (amort + main. des bennes)	1 230,00 €	0 €	0€	0€	1 035,56 €
TOTAL dépenses	27 731,76 €	29 452,03 €			
Coût €/T	13,44 €/T	14,27€/T			
Recettes (pro)	4 353,05€	4 353,05 €			
Cout €/T		2,11 €/T			
Coût final €/T	11,33 €/T	12,16 €/T			

M. AUGEREAU demande d'expliquer la différence pour la ligne cout de fonctionnement de bennes entre la situation d'aujourd'hui avec 3 bennes et la situation après avec uniquement la déchèterie de Chazé sur Argos.

Mme BADIÉ répond que les montants correspondent au coût d'amortissement et que la plupart des bennes que nous avons actuellement sont déjà amortis, il restera donc pour la déchèterie de Chazé sur Argos les dernières bennes acquises qui ont encore un amortissement. (2 bennes en amortissement à 490 €/an jusqu'en 2014) + coût de maintenance de 55€ par benne par an.

Cette prestation sera incluse dans le marché « Déchèteries »

D – Dossier d'autorisation préfectorale – Collecte C0,5 :

L'arrêté préfectoral d'autorisation de collecte en C0,5 prend fin au 31 décembre 2017. Une demande de renouvellement de cette autorisation pour une durée de 6 ans a été envoyée à la préfecture. Pour rappel la première demande avait été faite pour une durée d'un an et la deuxième pour une durée de 3 ans. Cette demande de renouvellement comprend 2 dossiers :

- Dossier de demande de renouvellement – Envoyé le 31/07 à la préfecture
- Dossier bilan des dépôts sauvages constatés par le SISTO et les communes – Envoyé le 29/08. Ce bilan des dépôts sauvages a été établi sur la base des copies des registres envoyées par les communes (27 retours sur 32 communes).

La préfecture a adressé un courrier aux communes de plus de 2000 habitants afin qu'elles donnent un avis sur la poursuite de la collecte en C0,5. Les mairies des communes de SEGRE EN ANJOU BLEU, LE LION D'ANGERS et ERDRE EN ANJOU doivent prendre une délibération.

Le contenu des 2 dossiers qui a été envoyés à la préfecture est présenté :

- Tout d'abord la demande de renouvellement était composée de :
 - Présentation du territoire et les modes de collectes
 - Les mesures de prévention et de sensibilisation
 - Taux de présentation des bacs (en baisse)
 - Solutions en cas de surproduction de déchets
- Ensuite pour le bilan des dépôts sauvages :
 - Synthèse des inscriptions relevées dans les registres
 - Bilan quantitatif des dépôts sauvages
 - Solutions mises en place pour gérer les dépôts sauvages

En résumé, on constate une hausse du nombre de dépôts d'ordures ménagères mais en plus petits volumes. L'évolution est répartie de la façon suivante :

- + 1,4% en nombre de dépôts d'ordures ménagères mais pour un volume diminuant de - 17%,
- - 51% en nombre de dépôts d'emballages recyclables et de papier,
- + 27,2% en nombre de dépôts de déchets de déchèterie.

E – Mise en place de la vidéo-protection :

Un projet d'installation des caméras de vidéo protection sur les points tri « sensibles », 4 sites ont été identifiés : La Chapelle Sur Oudon, Noyant la Gravoyère, Vern d'Anjou, Le Lion d'Angers.

Pour que le dossier de demande d'autorisation passe en commission à la préfecture, il faut que les caméras puissent être installées en amont (pour juger de la qualité des images et du respect des champs de vision). Le dossier sera présenté à la commission de novembre (septembre initialement). Le SISTO est accompagné par le référent sûreté départemental en charge d'instruire le dossier.

Les caméras seront installées sur le domaine public, un courrier a donc été adressé aux mairies pour qu'elles autorisent le SISTO à les installer et à filmer le domaine public. Les communes concernées ont jusqu'au 15 septembre pour faire un retour écrit.

Nous attendons un retour de la part de la préfecture pour savoir si les mairies doivent également déposer une demande d'autorisation en leur nom.

Mme DENIZ-POIZOT demande à ce qu'il soit acheté uniquement des caméras solaires.

Mme BADIER répond qu'il est préférable pour la continuité de fonctionnement d'utiliser des caméras branchées sur le réseau électrique.

Le CCTP de consultation a été lancé le 25 septembre.

F – Problématique déchets verts :

La présence excessive de plastiques dans le flux de déchets verts broyés en déchèterie est trop importante. L'agriculteur qui reprend actuellement le broyat souhaite arrêter le partenariat si la solution ne s'améliore pas. Des dispositions ont été prises en déchèterie pour accentuer le contrôle lors des dépôts par les usagers :

Sur la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné :

- Un gardien supplémentaire sur 2 demi-journées par semaine
- Intervention de Christophe LEMESLE le lundi matin

Les contrôles sont accentués lors des dépôts de déchets verts pendant 1 mois

G – Problématique des déchets verts

Il a été fait le constat que les déchets verts sur le territoire du SISTO sont en constante augmentation.

La commission Nouvelles Filières et Communication qui s'est réunie le 20/09/2017, a pré-selectionné plusieurs solutions pouvant être mises en place en 2018.

Lors de la prochaine réunion, un plan d'actions sera établi puis proposé au CS.

H – Point sur les consultations à lancer d'ici le 31/12/2017 :

Marché « Déchèterie »

Achat de caméras de vidéo-protection

Reprise des matériaux (emballages, ferraille, batteries)

Lavage et désinfection des points d'apports volontaires

Entretien des espaces verts en déchèterie

Achat de composteurs

Assurance du personnel

Assurance responsabilité civile

I – Service facturation

Nouveaux horaires de standard mis en place depuis le 7 juillet 2017. Fermeture du standard téléphonique 2 demi-journées par semaine (mercredi et jeudi après-midi). L'objectif est de rattraper le retard pris et de préparer le passage à la nouvelle version du logiciel de gestion des usagers

Divers

M CHEVILLARD demande ou est rendu le dossier pour arrêter la convention partenariat pour la déchèterie de Candé avec le SYCTOM Loire Béconnais.

M. BELLIER informe que le courrier a été envoyé le 16 septembre 2017. Les discussions sont en cours et une rencontre est prévue le 11 octobre avec la commune de Freigné.

Calendrier des réunions :

Réunion Bureau et Commission Finances : Lundi 30 Octobre 2017 à 18h30

Comité Syndical : Mercredi 8 Novembre 2017 à 20 H 30, Salle du Club de l'Amitié

Réunion Bureau et Commission Finances : Lundi 27 Novembre 2017 à 18h30

Comité Syndical : Mercredi 13 Décembre 2017 à 20 H 30, Salle du Club de l'Amitié

Fin de la réunion 22 H 30
Le Secrétaire Marcel GARNIER

